

La politique sans État : les visages de l'Acadie politique

Gino LeBlanc

Number 19, Spring 2005

L'Acadie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005311ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005311ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

LeBlanc, G. (2005). La politique sans État : les visages de l'Acadie politique. *Francophonies d'Amérique*, (19), 81–94. <https://doi.org/10.7202/1005311ar>

LA POLITIQUE SANS ÉTAT LES VISAGES DE L'ACADIE POLITIQUE*

Gino LeBlanc

École des hautes études en sciences sociales (Paris)

Le présent article, « La politique sans État », fait référence au type d'acteur politique qu'incarne la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire une communauté dépourvue de la haute main sur un État comme outil de représentation et d'exercice du pouvoir. En plus de ressentir l'absence de leviers importants que lui procurerait un État, la communauté acadienne s'est presque toujours retrouvée minoritaire à l'intérieur de plusieurs lieux de pouvoir anciens et actuels, comme ce fut le cas à l'intérieur du Canada français ou au sein de la province du Nouveau-Brunswick. Cela dit, la communauté acadienne exerce néanmoins une certaine capacité d'action collective dans l'espace politique par l'intermédiaire de son réseau associatif, réseau qu'elle a notamment développé au cours des trente dernières années. Les discours qui émergent de celui-ci témoignent bien de l'indécision entre investir les structures existantes de l'État provincial et poursuivre la recherche de l'autonomie par la revendication d'espaces sous une gouverne communautaire investie dans des lieux francophones homogènes (qui lui sont propres).

Le texte qui suit mise sur certains fondements importants par rapport au pouvoir et à la gouvernance chez les minorités francophones au Canada. Il nous semble essentiel de nous arrêter sur quelques dimensions telles que les représentations de l'Acadie politique et la difficile position des Acadiens d'être moins que nation, mais de refuser pourtant le statut de simple groupe ethnique. Nous nous inspirons de deux textes de Joseph Yvon Thériault (1995) qui révèlent l'existence d'un intervalle entre la nation et l'ethnie, d'une part, et illustrent l'indécision qui marque l'activité politique de cette minorité, d'autre part. Évoquer l'Acadie politique demande, de façon générale, un bref examen de l'aménagement de la pluralité au Canada. Nous le ferons à partir du cadre des minorités nationales défini par Will Kymlica (2001). Enfin, nous tenterons de mettre en lumière les divergences qui découlent de deux représentations politiques de l'Acadie. À cette fin, nous montrerons comment deux groupes importants – l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick et la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick – élaborent certains enjeux de gouvernance à partir de leur perspective de l'espace politique acadien.

L'Acadie politique

Le regard sur l'Acadie politique doit s'inscrire parmi les enjeux mis de l'avant par l'aménagement de la diversité à l'intérieur des États multinationaux comme le Canada.

Nous nous intéressons dans ce cas à la minorité nationale francophone, en particulier au cas des Acadiens du Nouveau-Brunswick.

Orpheline de l'éclatement d'une conception et d'une identité nationale francophone pendant les années 60 et imprégnée par l'intervention de l'État-providence émergent¹, l'Acadie a dû ajuster et reconstruire les paramètres de son activité politique à plus d'une reprise. Il est important de tenir compte des effets sur l'Acadie politique de l'apparente disparition d'un discours qui affirme l'existence d'une communauté nationale francophone – discours sur lequel la citoyenneté canadienne dualiste est en partie fondée – et, en même temps, de constater les changements qui se sont subséquentement produits dans les relations entre l'État provincial, l'État national et la communauté acadienne. Le terrain balisé par ces dynamiques sociales et politiques est riche en interrogations sur la capacité des États à aménager la différence (les identités culturelles) à l'intérieur d'un même espace politique et d'une citoyenneté commune, et sur la façon dont les minorités elles-mêmes vacillent souvent entre une représentation visant l'autonomie et une autre qui cherche à intégrer les lieux de la majorité.

La communauté acadienne est un fragment important de ce qui constituait anciennement le Canada français. Les 280 000 Acadiens sont concentrés sur le territoire des provinces maritimes, en particulier au Nouveau-Brunswick; dans cette province, ils composent un tiers de la population et constituent une force politique importante, puisqu'ils forment des concentrations géographiques où ils sont majoritaires. Troisième composante en importance de la communauté nationale francophone du Canada², l'Acadie est devancée en nombre par les 5,7 millions de francophones du Québec et les 500 000 Franco-Ontariens. Choisir l'Acadie comme sujet d'étude, c'est évidemment choisir une communauté francophone minoritaire dotée d'un haut degré d'historicité, une communauté qui s'est donné une idéologie nationale propre³ qui lui a permis de façonner son histoire sociale et politique.

Évidemment, il peut paraître désuet de parler de Canada français ou de même faire référence à l'existence d'une communauté nationale francophone. On se rend facilement à l'évidence que le discours politique québécois a remis en question le projet de communauté nationale francophone. Structuré à partir des principes de la Révolution tranquille, le discours nationaliste québécois a voulu concentrer ses efforts de développement en s'articulant autour d'une nation québécoise dont le territoire s'arrête aux frontières géographiques de la province⁴. On peut parler de rupture progressive du Canada français et, même s'il n'y a pas consensus dans les milieux universitaires sur l'ampleur de la structure politique nationale qu'aurait incarné « l'ancien » Canada français, une chose est certaine : son écroulement a eu d'importantes répercussions sur la redéfinition de l'identité de ces communautés en milieu minoritaire et la restructuration de leurs espaces de gouvernance.

Jean Lapointe et Joseph Yvon Thériault résumant bien les deux thèses qui découlent de la rupture :

La crise politique touchera au départ le Québec. Une fraction importante du Québec français verra dans l'État québécois la nouvelle panacée à ce

traumatisme (la thèse Québec). Ce virage impliquait une identification du Canada français à l'espace étatique québécois, donc l'abandon du grand rêve canadien et l'affirmation que, de toute façon, hors du Québec point de salut. Une autre frange maintiendra la tradition du grand rêve canadien et proposera un nouvel arrimage du Canada français à la forme politique canadienne (la thèse Canada). L'adaptation à la modernité passait par des mesures politiques nationales assurant une participation égalitaire des francophones à la direction et à la gestion de l'État canadien. Cette alternative refusait de confier le Canada français au Québec et allait tenter par des mesures politiques, de prouver l'existence d'une francophonie nationale (1982 : 113-114).

Ainsi, la communauté acadienne située hors des frontières du territoire québécois s'est vue progressivement marginalisée par rapport à l'espace politique national que constituait le Canada français. Même si les Acadiens se sont créé un référent national autour de leurs propres symboles, ils ont historiquement participé à la communauté des citoyens par leur appartenance à l'un des deux peuples fondateurs du Canada, à l'une des deux communautés nationales : la communauté francophone. Depuis l'effritement et l'éclatement de la nation canadienne-française et malgré la prolifération d'institutions communautaires acadiennes et l'apparition d'un certain pluralisme, les Acadiens continuent d'avoir une représentation qu'illustre l'indécision entre investir les intérêts de l'Acadie dans l'espace politique provincial et demeurer à la marge de celui-ci dans les cadres de son réseau associatif. Linda Cardinal note :

Le vide a été recouvert par la découverte d'identités provinciales, les identités franco-ontarienne, franco-manitobaine, fransaskoise, franco-albertaine et ainsi de suite, mais sur le plan national, la francophonie hors Québec, qu'exprime précisément cette appellation qui dit l'exclusion d'un territoire, n'a jamais cessé de vivre le malaise identitaire (1994 : 71).

D'ailleurs, on peut penser que sans un renouvellement ou la création d'un lieu politique qui rassemble les fragments de la défunte nation canadienne-française, la communauté acadienne est potentiellement destinée à une représentation et à une reconnaissance culturelles similaires aux autres groupes ethniques de la mosaïque canadienne exclus des bénéfices de la participation à la minorité nationale. Cette provincialisation de l'espace politique sur lequel agissent les Acadiens du Nouveau-Brunswick leur présente de nombreux défis.

Les minorités nationales

Examiner la communauté nationale francophone à partir d'un fragment – l'Acadie – souvent marginalisé ou tout simplement exclu de la problématique Canada-Québec représente une occasion de faire une lecture originale de la communauté acadienne, mais aussi des modalités propres aux États multinationaux et de la capacité de ces États de reconnaître les particularités culturelles tout en cherchant un horizon commun par la citoyenneté.

Les groupes minoritaires ne sont pas tous pareils et ne jouissent pas tous du même statut. Plusieurs sociologues canadiens et américains ont proposé des typologies qui permettent de préciser les enjeux de l'aménagement de la diversité et des collectivités historiques. Dans son livre intitulé *La citoyenneté multiculturelle* (2001), le philosophe canadien Will Kymlicka propose une catégorisation fort utile qui permet de mieux situer et de mieux différencier les types de communautés minoritaires.

Dans le schéma de Kymlicka, il existe deux grands modèles de diversité culturelle. D'une part, il y a les États multinationaux nés de l'intégration, dans un État plus vaste, de cultures ou de collectivités historiques auparavant autonomes et territorialement délimitées. Aux yeux de Kymlicka, ces collectivités ont le statut de minorités nationales. Elles désirent se maintenir comme sociétés distinctes et cherchent un certain niveau d'autonomie sous une forme ou une autre, soit à partir de droits conférés à la minorité, d'aménagements administratifs ou encore d'efforts de décentralisation.

D'autre part, les États polyethniques sont issus principalement d'une diversité culturelle qui résulte de l'immigration individuelle et familiale. Ces immigrants forment des associations que Kymlicka qualifie de groupes ethniques. Ces groupes souhaitent s'intégrer à la société d'accueil et être acceptés comme membres à part entière. Ils cherchent une reconnaissance tout comme les minorités nationales, mais en général, ils ne sont pas à la recherche de lieux autonomes ou distincts dans l'espace public et vivent leurs particularités dans la vie privée et les célébrations culturelles.

Le Canada marie les deux idéaux types, les francophones et les Autochtones étant selon Kymlicka, les deux groupes jouissant du statut de minorité nationale. Ainsi, à son avis :

Pour comprendre pourquoi les Canadiens français peuvent exiger qu'un procès se déroule en français, pourquoi un groupe suffisamment important de parents francophones peut exiger que leurs enfants soient scolarisés en français, ou pourquoi la province de Québec, dans le cadre des partages des pouvoirs, détient celui qui concerne l'éducation, il faut tenir compte du fait que les Canadiens français forment une minorité nationale. [...] Les Grecs, pour leur part, ne forment pas une minorité nationale, ce qui explique qu'on ne leur accorde pas de droits individuels ou collectifs liés à la reconnaissance de leur langue maternelle (2001 : 73).

Le Canada voit dans sa pluralité culturelle le fondement même de sa citoyenneté commune et réussit, tant bien que mal, à gérer la diversité et les tensions ethniques et linguistiques. Le Canada a effectivement octroyé, sur le plan national, une reconnaissance politique et juridique aux Acadiens comme groupe issu de la minorité nationale francophone. La province du Nouveau-Brunswick a fait de même, particulièrement depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick (1969).

Tant à l'échelle canadienne qu'à celle de la province du Nouveau-Brunswick, le discours politique acadien, lui, semble osciller entre deux façons antinomiques de concevoir la légitimité de la nation et l'appartenance à l'espace politique. Depuis

l'éclatement de la nation canadienne-française, le « fragment acadien » cherche à se reconstruire une place sur l'échiquier politique, car sa participation au statut de nation ou de participant à la minorité nationale francophone est contestée par le nouveau discours qui construit la nation francophone uniquement autour de l'espace politique québécois. Sur le plan provincial, son choix demeure incertain : il hésite entre un discours qui articule une Acadie politique construite hors de l'espace politique provincial et une activité politique inscrite à l'intérieur des cadres étatiques provinciaux.

Moins que nation, plus qu'ethnie

C'est à titre de communauté minoritaire francophone que l'Acadie, qui représente 30 p. 100 de la population néo-brunswickoise, revendique une place comme voix politique francophone. Elle doit également concilier sur l'échiquier provincial et fédéral des conceptions fort différentes du pacte politique fédératif canadien, qui sont source de tension. Cette tension, parfois articulée entre les pôles du libéralisme et du communautarisme ou ceux des droits collectifs et des droits individuels⁵, incite l'Acadie à trouver une reconnaissance politique qui lui permettra de mettre en place des mesures de gouvernance grâce auxquelles elle assurera sa pérennité tout en participant à la communauté des citoyens. Depuis les années 60, l'Acadie est donc amenée à manifester une représentation plus politique d'une communauté qui s'était perçue jusque-là comme entité sociale hors de l'activité gouvernementale provinciale.

Tout examen de l'activité politique chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick doit se pencher sur les concepts de nation et d'ethnie et tenter de dégager un lieu qui permette d'inscrire l'Acadie entre la nation et l'ethnie. Si la nation canadienne-française permettait aux Acadiens, jusque dans les années 60, d'aspirer au statut de peuple au sein de la nation, où peut-on placer les Acadiens par suite de l'effondrement du Canada français?

Il va sans dire que la nation se différencie des groupes ethniques par une caractéristique importante, soit son organisation politique. La nation est donc une forme particulière d'unité politique. Dans *La communauté des citoyens* (1994), Dominique Schnapper la définit par la souveraineté qu'elle exerce sur deux plans : premièrement, à l'intérieur pour intégrer les populations qu'elle inclut; deuxièmement, à l'extérieur pour s'affirmer en tant que sujet historique. Schnapper ajoute que sa spécificité est illustrée par sa capacité d'intégrer les populations en une communauté de citoyens, dont l'existence légitime l'action intérieure et extérieure de l'État.

L'ethnie, elle, constitue selon Schnapper un ensemble d'individus qui vivent en héritiers d'une communauté historique et culturelle et partagent la volonté de la maintenir. On constate la double dimension de l'ethnie, soit la communauté historique et la spécificité culturelle. L'ethnie est un groupe d'appartenance qui n'a pas nécessairement d'expression politique. En fait, c'est la nature du lien entre les individus qui diffère fondamentalement : l'ethnie se vit comme un lien naturel alors que la nation est une expression politique.

Notre regard sur l'Acadie ne restera que partiel et sera certainement incomplet si l'on s'efforce de la cantonner dans l'un ou l'autre de ces pôles. S'il est vrai que l'ethnie et la

nation se distinguent par la présence ou l'absence d'expression politique, il n'est pas impossible que l'ethnie veuille aspirer à une incarnation politique partielle, c'est-à-dire à une forme de reconnaissance politique, sans toutefois souhaiter se détacher de la nation dans laquelle elle est inscrite.

L'espace entre la nation et l'ethnie peut également être occupé par une ethnie à la recherche d'une affirmation politique ou, du moins, d'une autonomie accrue pour ses membres, sans toutefois vouloir s'incarner dans une expression politique complète telle que l'État-nation. Nous nous inscrivons dans la réflexion entamée à ce sujet par le sociologue Joseph Yvon Thériault, qui opte pour une position intermédiaire entre l'ethnie et la nation en parlant de groupe nationalitaire. En s'inspirant de la « communauté de destin » d'Otto Bauer (1974), Thériault inscrit la communauté acadienne dans ces paramètres :

Une « communauté de destin », c'est en quelque sorte une représentation spécifique du monde forgée par le fait que l'on dit partager une expérience commune. [...] Le fondement de la communauté de destin est le sentiment de partager un destin commun, et non l'existence objective de caractéristiques sociales communes (1995 : 252).

En plus d'être des communautés d'histoire et de culture, les communautés de destin ont également pris, au dire de Thériault, une dimension politique dans un monde traversé par la modernité.

En fait, ajoute-t-il, pour nous, le sentiment de partager un destin commun peut tout aussi bien provenir d'un héritage historique et culturel qui nous humanise dans un destin particulier (une ethnicisation dira Danièle Juteau-Lee, 1983) que par le fait d'une action politique qui construit ou crée littéralement une communauté de destin (1995 : 253).

Ainsi, autant le lien culturel que l'action politique peuvent former la communauté de destin. Pour emprunter les termes de Weber, la première privilégie la *communalisation* (le lien culturel), qui tend à donner un sentiment subjectif d'appartenance à un destin commun; la deuxième privilégie la *sociation* (le lien politique), laquelle peut engendrer un sentiment de communauté qui prend la forme d'une communalisation basée sur un système de croyances communes.

La communauté de destin ne se retrouve que rarement dans l'une ou l'autre des modalités, les deux formes se chevauchant à des degrés divers dans la plupart des communautés de destin. On distingue la communauté de destin de type ethnique de la communauté de destin de type politique principalement par le degré d'historicité que la communauté est capable de générer, c'est-à-dire par sa capacité de faire sa propre histoire. Comme le note Thériault :

...c'est le niveau d'historicité, ainsi définie, qui différencie les communautés de destin ethniques et les communautés de destin nationales. C'est aussi le niveau d'historicité qui particularise l'analyse des phénomènes dits ethniques de l'analyse des phénomènes dits nationaux (1995 : 255-256).

Dans le cas des ethnies, on s'est surtout intéressé à examiner les rapports entre le groupe ethnique et sa communauté d'histoire extérieure et la nation dans laquelle elle s'inscrit. Les études ethniques, souligne Thériault, se sont construites autour des dynamiques relationnelles (majorité/minorité) auxquelles participent ces communautés de destin et ont minimisé la possibilité de les concevoir comme groupes produisant une historicité autoréférentielle. De fait, c'est à la nation que l'on a traditionnellement donné l'exclusivité de l'historicité. Au dire de Thériault :

Les nations, au contraire, furent dans la modernité les lieux par excellence de l'historicité. Lorsqu'il fut convenu, au début des temps modernes, que le pouvoir était social et que son exercice serait dorénavant légitime seulement s'il émanait du social, c'est à la nation qu'il fut dévolu (1995 : 257).

L'historicité en vient également à dépendre de la capacité de cette nation de se former en État-nation. Sous les impératifs de la modernité et dans cette perspective, la capacité d'une nation de se transformer en État est essentielle à la production de son historicité. Ainsi se forge profondément dans le regard sur la nation la nécessité de se doter d'un appareil étatique afin d'être en mesure de produire une historicité autoréférentielle; autrement dit, de créer une histoire et de développer une culture à partir de ses propres institutions et de son propre appareil étatique.

Même si l'Acadie a véhiculé un référent national qui lui est propre et a joui, à partir des années 60, d'une reconnaissance et de ressources importantes à titre de communauté constitutive de la dualité nationale, elle demeure doublement pénalisée par l'effondrement de la nation canadienne-française. Non seulement perd-elle son statut de fragment de la nation canadienne-française, elle perd aussi sa capacité de produire une historicité rattachée au projet binational, celui de la minorité nationale francophone, l'un des fondements de la légitimité politique de l'État canadien. Elle est renvoyée à un statut quelque peu symbolique : celui de partie de la « francophonie canadienne », sans lieu politique commun.

Les communautés minoritaires, tels les Acadiens, ont de la difficulté à se concevoir dans le camp des groupes ethniques, et bien qu'elles soient sans État, elles ont néanmoins une forte historicité et font partie, dans le cadre canadien, de l'une des deux nations fondatrices de l'État. L'Acadie du Nouveau-Brunswick, et la communauté de destin qu'elle compose, se voit marginalisée dans la structure nationale francophone et aussi peut-être, par ricochet, dans la légitimité dont elle profite au sein de la structure étatique canadienne.

Lieux politiques et gouvernance

L'Acadie du Nouveau-Brunswick possède de nombreux lieux à partir desquels elle déploie son activité politique. Elle a réussi à multiplier les secteurs dans lesquels elle a créé des institutions francophones⁶. Poser la question des visages de la vie politique au sein de la communauté acadienne, c'est également s'interroger sur les modalités de gouvernance que possède cette minorité. Les discours et les modalités varient selon les perspectives des groupes sur les tensions que nous avons soulevées précédemment. Il

nous apparaît essentiel de distinguer les endroits à partir desquels se pose la question de la gouvernance pour la communauté acadienne. À notre avis, cette réflexion doit inévitablement se faire à partir d'au moins deux plans très différents. Il y a, d'une part, un regard sur la *gouvernance des institutions communautaires acadiennes* et, d'autre part, un examen de la place qu'occupe la *communauté acadienne dans les structures de gouvernance des services publics* (l'appareil gouvernemental) indispensables au développement de celle-ci, par exemple l'éducation.

Ces deux lieux incarnent ce que Thériault (1994) présente comme le théâtre de l'Acadie politique et le théâtre de la vie politique des Acadiens et des Acadiennes. Le premier est la mise en forme du pouvoir acadien par le leadership acadien (organismes communautaires par exemple) et le second regarde la vie politique des Acadiens dans le processus politique de l'État provincial (les partis politiques, les ministres acadiens, etc.).

C'est en fonction de ces deux lieux que l'on a analysé la question du pouvoir en Acadie. Il s'agit en fin de compte, de deux grandes traditions à partir desquelles s'effectue l'analyse de l'histoire des idées politiques (Thériault 1994). Cette distinction est importante, car elle jette aussi la lumière sur un débat qui existe à propos de la représentativité de certains groupes acadiens entre l'Association des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick (AFMNB) et la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) en particulier. Évidemment, la réalité sociale offre un portrait nuancé de la perception du politique acadien. Ainsi, pour certains organismes et individus, il est plutôt présent et représenté par l'infrastructure communautaire acadienne, alors que pour d'autres, il est plutôt présent et représenté par la députation acadienne, les élus municipaux acadiens et les conseillers scolaires acadiens.

La première façon de concevoir le pouvoir acadien consiste à considérer l'Acadie comme une entité politique (ce qui constitue *le* politique). Dans cette optique, on s'intéresse aux façons dont la société acadienne se constitue comme entité politique autonome. Pour les inconditionnels de cette approche, cette société forme un tout, potentiellement une nation, et elle développe des références et des façons de reproduire la culture acadienne et de retransmettre la langue française principalement à l'extérieur de l'activité politique provinciale et de toutes les structures qui la composent (partis politiques, gouvernement, fonction publique). Dans cette perspective, on tend à s'intéresser à la représentation de la société acadienne comme pouvoir qui s'est cristallisé autour de l'acadianité et à marginaliser l'activité politicienne au sein de cette société. En pratique, on se trouve à dévaloriser l'activité des Acadiens et des Acadiennes qui participent à la vie politique organisée autour de l'État provincial. Le pouvoir dans ce cas-ci est issu du degré de représentativité des organismes acadiens de l'ensemble de la communauté acadienne que l'on évalue à partir de ses structures démocratiques, telles ses assemblées générales annuelles. Les organismes communautaires acadiens sont ainsi les voix légitimes qui font écho aux aspirations de l'ensemble de la communauté.

L'autre façon de concevoir le pouvoir politique acadien consiste à examiner les éléments de la vie politique en Acadie (ce qui constitue la politique), c'est-à-dire qui privilégie les Acadiens et les Acadiennes engagés dans les institutions politiques

gouvernementales. Dans cette optique, on s'intéresse aux Acadiens œuvrant dans l'espace politique commun à la majorité anglophone et à la minorité acadienne. Le pouvoir et la légitimité sont issus du suffrage universel auquel se soumettent les élus, que ce soit sur la scène provinciale ou municipale. Vus sous cet angle, les députés ou maires acadiens et acadiennes seraient plus représentatifs que les personnes qui s'intéressent à la vie associative et seraient des acteurs capables d'exprimer les aspirations de la communauté dans des enceintes plus vastes que les structures démocratiques communautaires.

On peut donc, d'une part, définir le pouvoir à partir d'une entité comme l'Acadie et s'intéresser aux manières par lesquelles elle se construit comme entité sociale ou culturelle ainsi qu'aux façons dont elle se structure sur le plan communautaire. Cette lecture privilégie les modes à partir desquels la communauté organise le pouvoir au sein de ses structures et la façon dont elle définit ses objectifs à partir de ces lieux de délibération qu'elle considère comme acadiens⁷. On peut, d'autre part concevoir le pouvoir acadien comme celui qui se manifeste dans l'arène du politique, à partir de l'activité politicienne, des structures partisans ou encore du pouvoir qui découle des structures gouvernementales.

Pendant longtemps, les sciences humaines ont postulé que la mise en forme de la société et la manière dont la société organise le pouvoir devaient se recouper. C'est ce qu'on a communément appelé les États-nations. La nation (québécoise, par exemple), représentation sociale de son entité et l'État (québécois), représentation politique, ne formaient qu'un⁸. Évidemment, dans des cas comme celui du Nouveau-Brunswick, où il y a des minorités nationales qui bénéficient de reconnaissances juridiques au sein de l'espace politique, la majorité doit tenir compte des revendications de la minorité. Ces revendications s'expriment sous plusieurs formes d'autonomie et de mesures législatives qui permettent une certaine remise du pouvoir et une certaine autodétermination au groupe minoritaire. D'ailleurs, c'est le cas de la communauté acadienne qui affirme et revendique, depuis plusieurs décennies, qu'il existe au Nouveau-Brunswick une société particulière qui ne situe pas son lieu principal de mise en forme (socialisation politique ou culturelle) au même endroit que la majorité, c'est-à-dire dans les institutions gouvernementales provinciales. Le sociologue Joseph Yvon Thériault le résume bien ainsi :

D'un côté, il y a le politique. Il s'agit de représentations et de pratiques qui sont concentrées autour de la question du degré de pouvoirs que possède, où [*sic*] auquel peut aspirer, cette entité particulière qu'est l'Acadie. [...] De l'autre côté, il y a la politique. Il s'agit, au contraire, d'une vision participative aux institutions politiques [néo-brunswickoises] (1995 : 31).

Au Nouveau-Brunswick, les deux visions ne se sont jamais recoupées, mais les gouvernements ont reconnu l'Acadie politique, à différents degrés, tout comme le discours politique de la communauté a reconnu, à différents degrés certes, l'importance de la place qu'occupent les Acadiens dans la vie politique provinciale. Seul le discours du Parti acadien (1972-1982) dans l'arène politique du Nouveau-Brunswick cherchait à combiner un nouveau lieu politique et législatif – la province acadienne – avec l'existence

d'une nation acadienne située au nord d'une ligne imaginaire entre le nord-ouest et le sud-est du Nouveau-Brunswick. Roger Ouellette, dans son livre *Le parti acadien : de la fondation à la disparition* (1992), illustre bien les difficultés du double rôle de parti politique et de mouvement social que tentait de remplir le Parti acadien. Si le Parti acadien a été un échec sur le plan électoral, il aura néanmoins suscité des modifications importantes aux structures de la province, qui ont accordé plus d'autonomie (dualité en éducation) et de reconnaissance (enchâssement du principe de l'égalité linguistique dans la Constitution canadienne) à la société acadienne.

Même si les Acadiens et les Acadiennes participent activement comme élus à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (23 des 55 députés sont présentement d'origine acadienne) ou occupent des postes de direction dans la fonction publique provinciale, les organismes communautaires porte-parole de la société civile ont toujours cherché à avoir davantage prise sur les décisions qu'ils jugent essentielles à leur développement. Le malaise entre la société civile acadienne et les dimensions de la vie politique provinciale, en particulier les partis politiques, demeure. L'adoption, par la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick, à la fin des années 90, d'une politique interdisant en principe à ses représentants de participer à des événements de nature partisane illustre bien cette tension. Même s'il est normal que la SAANB veuille éviter de donner l'impression d'appuyer un parti plutôt qu'un autre, l'interdiction qu'elle formule, le mur symbolique qu'elle érige, montre bien la méfiance entre ces deux formes d'associations qui personnifient également les deux perspectives du pouvoir politique acadien.

Personne dans le discours politique acadien n'envisage à l'heure actuelle un projet d'autonomie politique complète, comme celui de la province acadienne, qui tenterait de faire coïncider entièrement l'Acadie politique ou la question nationale avec une entité politique distincte. Il semble donc utile d'explorer des aménagements entre ces deux mondes, ces deux lieux où s'expriment les voix politiques en Acadie du Nouveau-Brunswick. À notre avis, il est dans l'intérêt de tous que des organismes politiques, telle la SAANB, se penchent sur les modes de gouvernance susceptibles d'instaurer des structures qui renforceront la prise en charge et amélioreront l'équilibre et la précision quant aux rôles et aux responsabilités de chacun dans les deux lieux du politique acadien.

Le consensus communautaire acadien, tel qu'il a été dégagé dans les délibérations menant à la Convention de la société acadienne à l'automne 2004, semble exprimer le désir de la population d'être présente sur les deux fronts. Aussi faudra-t-il que la SAANB engage le dossier de la gouvernance à partir des deux lieux : l'examen de la *gouvernance des institutions communautaires acadiennes*, d'une part, et, d'autre part, l'examen de la place qu'occupe la *communauté acadienne dans la gouvernance des services publics (l'appareil gouvernemental)* indispensables au développement de celle-ci, comme l'éducation ou les municipalités.

Il est important que les acteurs saisissent les particularités de ces deux espaces distincts et comprennent bien leurs différences. Bien tenir compte de ces distinctions permet de mieux comprendre les malentendus qui peuvent perdurer entre deux vecteurs

importants du discours politique en Acadie du Nouveau-Brunswick, qui œuvrent principalement dans deux lieux différents du pouvoir acadien : la SAANB et l'AFMNB⁹. La SAANB a toujours dit qu'elle était l'interlocutrice de la société acadienne dans son ensemble (mise en forme d'une collectivité culturelle), alors que l'AFMNB représente un palier de la vie politique provinciale des francophones qui habitent des municipalités majoritairement francophones. Chacun parle à partir de lieux fort différents, mais, de toute évidence, chacun a besoin de l'autre pour agir sur la scène politique, tant provinciale que fédérale.

Les acteurs gouvernementaux issus d'espaces politiques proprement acadiens, comme les municipalités et les conseils scolaires, pourraient également envisager de s'associer et tenter de se rapprocher à partir d'enjeux communs. Ces deux groupes sont importants, car ils sont essentiellement issus de l'appareil provincial; rattachés à la vie politique provinciale, ils participent également, activement, au débat national acadien et à la formation de l'Acadie politique. Leur contribution aux deux lieux du pouvoir politique acadien confirme qu'ils pourraient être des partenaires de premier plan dans un effort de réflexion sur la gouvernance chez les Acadiens. Tous essaient, par différentes démarches et différents mécanismes, de répondre à la même question fondamentale : de quels outils, comme communauté minoritaire, avons-nous besoin afin d'assurer la pérennité de notre langue et de notre culture?

La communauté et les gouvernements successifs ont répondu différemment à cette question au cours du dernier siècle. Depuis « Chances égales pour tous » du gouvernement Robichaud aux plus récentes modifications à la loi provinciale sur les langues officielles du premier ministre Bernard Lord, les gouvernements ont cherché, par une répartition plus équitable de la richesse ou par de nouvelles obligations de services en français, à mieux intégrer la communauté acadienne à la vie politique provinciale.

Les facteurs qui interviennent dans l'élaboration d'une réponse plus complète à la question de la pérennité sont trop nombreux pour les aborder dans le présent texte. Signalons cependant qu'au fur et à mesure que la trajectoire de la modernité fait sentir sa présence, la communauté est interpellée par de nouveaux enjeux. En ce qui concerne la question identitaire, pensons par exemple à l'individualisme, qui ronge les sentiments d'appartenance à la communauté, et à la fragmentation des identités, qui rend plus difficile la projection d'une identité englobante qui soit capable de mobiliser une communauté dans l'action politique. Soyons clairs : une nouvelle conception des modes de gouvernance pour l'Acadie n'est que l'une des facettes importantes qui nous permettent d'explorer les pistes de réponse à cette question essentielle, mais elle demeure une dimension fondamentale.

Dans plusieurs secteurs qui nous amènent à réfléchir sur les rapports entre l'État et la société civile, les enjeux autour de la gouvernance sont devenus des plus prioritaires. Du développement international aux rapports entre les mouvements sociaux et le gouvernement canadien, les questions relatives à la gouvernance sont au cœur de la réflexion sur la participation des citoyens et le rôle de l'État-providence.

Si certains perçoivent la réflexion sur la gouvernance comme une occasion d'engager une plus large partie de la société civile et de démocratiser la prise de décisions, d'autres

craignent que les gouvernements profitent de cette réflexion pour décentraliser une partie de leurs responsabilités en les confiant aux groupes ou aux communautés sans les ressources nécessaires pour les assumer et, par conséquent, ils n'auraient pas la capacité d'offrir les services fournis auparavant par l'État. Prise en charge diront certains, déresponsabilisation rétorqueront les autres.

Devant l'absence d'une assemblée législative pour sa communauté et devant la position de dépendance financière importante de ses institutions à l'égard de l'État fédéral, l'Acadie cherche à se positionner par rapport au discours de l'État et elle est amenée à réexaminer sa propre structure communautaire. La SAANB, principale porte-parole dans l'arène politique au Nouveau-Brunswick, s'interroge périodiquement sur sa place dans une Acadie communautaire remplie d'organismes de représentation. Le regard critique sur sa gouvernance, et inévitablement de sa mission, n'est donc pas nouveau.

Au terme de notre réflexion sur les deux principaux lieux du politique acadien, il va sans dire qu'un chantier sur la gouvernance pourrait prendre la forme d'un partenariat entre l'AFMNB et la SAANB. Il est intéressant de noter, *a priori*, que les deux revendiquent le développement de l'Acadie par ses régions. L'AFMNB invoque nécessairement le fait qu'elle représente les élus des régions pour être la porte-parole des structures politiques locales francophones, alors que la SAANB veut développer les régions à partir de leur découpage linguistique et culturel. L'AFMNB est un atout majeur qui est venu s'ajouter aux forces communautaires principalement sectorielles ou professionnelles.

L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, à titre de groupe d'élus au suffrage universel dans les communautés, est devenue une voix incontournable dans les enjeux qui touchent les communautés acadiennes. Les élus municipaux acadiens et représentants des municipalités à majorité francophone viennent s'imposer sur l'échiquier politique comme défenseurs des intérêts des structures municipales, bien sûr, mais également des intérêts linguistiques et culturels des Acadiens qui résident dans les municipalités en question. Une collaboration éventuelle entre ces deux groupes pourrait contribuer à atténuer grandement le malaise entre l'Acadie politique (milieu communautaire) et la vie politique en Acadie (les Acadiens au sein de l'appareil gouvernemental).

De toute évidence, cette collaboration ne peut pas trop tarder, car l'élargissement des interprétations juridiques des tribunaux en faveur d'une amélioration substantielle de la complétude institutionnelle demandera à la communauté de se préparer à une plus grande prise en charge par de nouveaux lieux de gouvernance, ou du moins, à un développement des structures existantes tels les conseils scolaires ou les services de santé.

Malgré une certaine inquiétude quant au mutisme que gardent les deux lieux de pouvoir politique acadien, il faut noter à quel point le régime juridique, sur le plan des droits linguistiques, fait des progrès substantiels. Il reste que, devant le silence et l'inefficacité des rapports proprement politiques entre les institutions communautaires acadiennes et le gouvernement provincial, le terrain le plus riche pour l'élargissement de la prise en charge par la communauté acadienne semble être, pour le moment, les tribunaux. Grâce à des interprétations de plus en plus généreuses à l'égard des minorités

nationales par la Cour suprême, les tribunaux deviennent le théâtre des discussions entre la communauté acadienne et les gouvernements. Pour l'instant, on constate très peu de dialogue tant devant l'intégration de la question acadienne dans la politique provinciale que devant l'hésitation de la communauté acadienne à se servir des voies de la politique. Le débat demeure en suspens et gravite autour des deux pôles des conceptions du politique en Acadie.

NOTES

* L'auteur tient à remercier les évaluateurs et les évaluatrices pour leurs commentaires judicieux à l'égard de son texte.

1. Tous les programmes destinés au développement des minorités francophones du Canada seront élaborés au Secrétariat d'État à cette époque. Voir Pal, 1993.
2. Les communautés francophones au Canada sont très diversifiées. Peut-être vaudrait-il mieux parler *des* communautés nationales francophones à défaut d'avoir une appellation aussi précise et courante que ne l'a été l'expression Canada français? Même hormis les différences entre le Québec et les minorités francophones, il reste que la complétude institutionnelle, les référents identitaires et les statuts juridiques varient pour toutes les communautés minoritaires. Voir Breton, 1994 : 29-69.
3. Voir Hauteceur, 1975; ou Allain, McKee-Allain et Thériault, 1993 : 341-384.
4. Voir Martel, 1996.
5. Voir à ce sujet Thériault, 1993 : 13-28. Voir également Kymlicka, 2003.
6. Voir Allain, 1996.
7. La Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick est la porte-parole politique de ce réseau. L'ensemble des organismes acadiens se regroupe autour du Forum de concertation des organismes acadiens.
8. Cette dimension du recoupement entre espace politique commun et entité sociale et culturelle commune a été posée en Acadie par le défunt Parti acadien. Celui-ci cherchait à redécouper l'institution politique nationale et le groupe culturel (la nation acadienne) dans une onzième province pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick.
9. L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick constituée en 1989.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIN, Greg (1996), « Fragmentation ou vitalité : les nouveaux réseaux associatifs dans l'Acadie du Nouveau-Brunswick », dans Benoit Cazabon, *Pour un espace de recherche au Canada français : discours, objets et méthodes*, actes des colloques sur la recherche au Canada français à l'ACFAS 1993 à Rimouski et à l'ACFAS 1994 à Montréal, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- ALLAIN, Greg, Isabelle MCKEE-ALLAIN et Joseph Yvon THÉRIAULT (1993), « La société acadienne : lecture et conjoncture », dans Jean Daigle (dir.), *L'Acadie des maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, p. 341-384.
- ASSOCIATION FRANCOPHONE DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2002), *Agir maintenant pour 2004 : mémoire présenté au comité spécial de l'Assemblée législative sur la gouvernance locale et la collaboration régionale*.
- BAUER, Otto (1974), « Le concept de nation », dans Georges Haupt, Michael Lowy et Claudie Weill (dir.), *Les marxistes et la question nationale, 1848 -1914*, Paris, Maspero.

- BRETON, Raymond (1994), « Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1 (printemps), p. 29-69.
- CARDINAL, Linda (1994), « Rupture et fragmentation de l'identité francophone en milieu minoritaire; un bilan critique », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1 (printemps), p. 71-86.
- HAUTECEUR, Jean-Paul (1975), *L'Acadie du discours : pour une sociologie de la culture acadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- KYMLICKA, Will (2001), *La citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités*, trad. Patrick Savidan, Montréal, Éditions du Boréal.
- KYMLICKA, Will (2003), *La voie canadienne : repenser le multiculturalisme*, trad. Antoine Robitaille, Montréal, Éditions du Boréal.
- LAPOINTE, Jean, et Joseph Yvon THÉRIAULT (1982), « D'une question linguistique à un problème sociétal », *Revue de la littérature sur la francophonie hors Québec*, Département de sociologie, Université d'Ottawa.
- MARTEL, Marcel (1996), « Trois clefs pour comprendre la rupture du Canada français », dans Benoît Cazabon, *Pour un espace de recherche au Canada français : discours, objets et méthodes*, actes des colloques sur la recherche au Canada français à l'ACFAS 1993 à Rimouski et à l'ACFAS 1994 à Montréal, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 35-52.
- OUELLETTE, Roger (1992), *Le Parti acadien : de la fondation à la disparition*, Moncton, Chaire d'études acadiennes.
- PAL, Leslie (1993), *Interests of State: The Politics of Language, Multiculturalism, and Feminism in Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- SCHNAPPER, Dominique (1994), *La communauté des citoyens : sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (1993), « Le droit d'avoir des droits », dans Jean Lafontant (dir.), *L'État et les minorités*, Saint-Boniface, Éditions du Blé et Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 13-28.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (1994), « L'Acadie politique et la politique en Acadie : essai de synthèse sur la question nationale », *La Revue de l'Université de Moncton*, vol. 27, n° 2, p. 9-30.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (1994), « Entre la nation et l'ethnie : sociologie, société et communautés minoritaires francophones », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1 (printemps), p. 15-32.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (1995), *L'identité à l'épreuve de la modernité : écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton, Éditions d'Acadie.